

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation :

21 mars 2024

Date d'affichage :

02 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGARDEAU**

Séance du 09 avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 09 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Romain BELIGAT,

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean-Louis MANGIN) Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN,

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT AU DEVIS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE LOTISSEMENT DU CLOS ST JEAN - Délibération n° 2024-19

Afin de mener au mieux le projet du lotissement, le cabinet de maîtrise d'œuvre va devoir effectuer des études complémentaires de gestion des eaux pluviales par lot suivant la perméabilité du sol et les hypothèses d'implantation des habitations et établir un permis modificatif en conséquence ainsi qu'un règlement de lotissement intégrant les éléments de l'étude de gestion des eaux pluviales.

Le maire présente un avenant au devis initial 2022-036 détaillant la nouvelle mission d'étude du cabinet ECMO TERR&Am pour un montant forfaitaire de 2100.00 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide

- **De valider** l'avenant au devis de maîtrise d'œuvre pour la somme de 2100.00 € HT
- **D'autoriser** le maire à le signer

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire

Pascal BARBERET

